



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 89902

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur les orientations actuelles des missions de service civique instituées par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010. L'engagement de service civique volontaire connaît un véritable succès auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Compte tenu du taux de chômage élevé des jeunes, particulièrement en Moselle-est, il lui demande combien de contrats ont été conclus en Moselle et s'il ne serait pas opportun d'ouvrir les missions citoyennes dans les secteurs administratifs et techniques de façon à permettre aux collectivités de répondre encore beaucoup plus présentes à cette chance d'une première expérience professionnelle et citoyenne.

Texte de la réponse

À la date du 1er novembre dernier, 14 jeunes mosellans avaient conclu un contrat d'engagement de service civique. Ce chiffre encourageant est cependant inférieur à la moyenne des missions dans les départements français en six mois depuis l'entrée en application du service civique. L'engagement de service civique n'étant en aucun cas un emploi, il n'est pas envisagé d'inciter les jeunes demandeurs d'emplois à trouver dans le service civique une solution d'attente. Le Parlement a en effet explicitement exclu le service civique des dispositifs d'emplois régis par le code du travail. Les missions administratives et techniques dévolues à un salarié du secteur privé ou du secteur public en sont donc naturellement exclues. Le service civique répond à un désir d'engagement volontaire des jeunes pour effectuer une mission d'intérêt général dans des domaines très variés, en France ou à l'étranger pour une durée non renouvelable de 6 à 12 mois. Il offre à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité et permet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en servant les valeurs de la République.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89902

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10736

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1296